



VIVASTREET SUSPEND SA RUBRIQUE « RENCONTRES » : UNE VICTOIRE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

A la suite d'une plainte, déposée par le Mouvement du Nid fin 2016, le 30 mai dernier, le Parquet de Paris annonçait l'ouverture d'une information judiciaire pour proxénétisme aggravé contre X, visant Vivastreet, 2ème site français d'annonces en ligne, directement soupçonné d'être le facilitateur d'une prostitution plus ou moins déguisée à travers les annonces de la sous-rubrique « Erotica » dont il tirerait d'importants profits. Le site a suspendu, hier, l'ensemble de la rubrique « Rencontres » au motif que certains utilisateurs en feraient « un usage inapproprié », « contraire aux conditions générales d'utilisation ».

En clair, et malgré les efforts déclarés par la plateforme pour expurger toutes les annonces de leur contenu illégal, les utilisateurs de cette rubrique, à l'insu de Vivastreet, en feraient un usage détourné, à des fins prostitutionnelles. C'est la raison pour laquelle les équipes de Vivastreet auraient décidé la suspension de cette rubrique ce lundi 18 juin. Ce changement de tactique inattendu montre que la décision judiciaire produit ses effets et que peut être, le vent est en train de tourner pour ce type de site. Si, en effet, le propriétaire d'un site ne peut être tenu responsable du contenu posté par les utilisateurs tant qu'il n'a pas eu la connaissance pleine et entière du caractère illicite dudit contenu, il semblerait qu'aujourd'hui, Vivastreet reconnaisse ne plus être très sûr ni de ses outils de modération, ni de son diagnostic. Serait-on en train de passer de l'impunité à la responsabilisation tant attendue ?

Rappelons qu'Outre-Atlantique, les Etats-Unis ont adopté une loi SESTA-FOSTA rendant passibles de poursuites les sites internet qui, en toute connaissance de cause, favorisent la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Le résultat de ce texte de loi signé en avril dernier par le Président Trump a eu un effet immédiat, puisque quelques jours plus tard, le FBI faisait fermer l'emblématique backpage, 2ème plateforme d'annonces en ligne du pays. Comme un air de ressemblance.

Très impliquée dans ce combat, la Fondation Scelles, après son dernier colloque en mars 2018 à New-York qui a réunit des experts de la lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne, salue la décision du propriétaire de la plateforme d'annonces VIVASTREET de « prévenir tout abus ». C'est une étape essentielle dans la lutte contre le système prostitutionnel et la protection des victimes de cyberprostitution, dans l'esprit de la loi du 13 avril 2016.

Depuis 25 ans, la Fondation Scelles reconnue d'utilité publique, combat le système prostitutionnel et l'exploitation des personnes prostituées. Acteur incontournable du plaidoyer et de la mobilisation contre l'exploitation sexuelle, la Fondation Scelles est également un observatoire international spécialisé dans la veille et l'analyse des phénomènes liés à la prostitution.

Contact Presse

Frédéric Boisard | Presse & Communication | T 06 84 20 05 37 | frederic.boisard@fondationscelles.org